Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA 39e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES, TENUE LE 26 MAI 2021, À 19 H, PLATEFORME TEAMS

PRÉSENCES :

Mmes Jasmine Martineau, **secrétaire et présidente-directrice générale**
Céline Decoste, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Isabelle Daigneault, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)
Marie-Claude Jomphe, membre désigné - comité des infirmières et infirmiers (CII)
Nancy Leblanc, membre désigné - comité des usagers
Annick Nadeau, membre nommé par la ministre - milieu de l'enseignement
Marie-Josée Noël, membre indépendant - compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines
Dre Christine Paquet, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)
Clémence Poirier, représentante de la Fondation Santé de l'Archipel
MM. Francis Simard, **président**, membre indépendant - compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité
Dr Simon Lajeunesse, membre désigné - comité des médecins, dentistes et pharmacie (CMDP)

ABSENT :

M. Gaston Bourque, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation

INVITÉS :

Mmes Caroline Mathieu, directrice des services multidisciplinaires et des programmes et services de proximité (DSMPSP)
Gisèle Painchaud, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services
Sara Martinet, chef d'administration de programmes CRDITSA
Catherine Paquin, spécialiste en activités cliniques
M. Claude Cyr, directeur des services administratifs (DSA)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, le président, M. Francis Simard, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h 2.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 39e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 26 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION No 2021-05-770

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la 38e séance ordinaire du 20 avril 2021 ;

CORRESPONDANCE

4. Correspondance ;

Période de questions réservée au public
(Pour poser une question, vous devez vous inscrire dans les trente minutes précédant la séance.)

DOSSIERS — INFORMATION

5. Information de la présidente-directrice générale du CISSS des Îles ;
6. Situation COVID-19 – Vaccination ;
7. Présentation d'un secteur du CISSS des Îles ;
8. Rôle et responsabilités de la commissaire locale aux plaintes ;

DOSSIERS — DÉCISION

9. Adoption du budget 2021-2022 ;
10. Entente de service avec le CHSLD des Îles-de-la-Madeleine inc ;
11. Calendrier des rencontres ;

AUTRES SUJETS :

12. Huis clos demandé par le président
13. Prochaine séance ;
14. Levée de la séance.

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 38E SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 38e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 20 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-05-771

CORRESPONDANCE

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

Période de questions réservée au public

Nous avons une question de madame Sonia Bourque concernant l'admission de sa mère au CHSLD des Îles-de-la-Madeleine.

Mme Martineau informe que madame Judith Arseneault, adjointe à la direction des soins infirmiers, santé physique et SAPA communiquera avec elle demain afin de faire un suivi à sa demande.

DOSSIERS — INFORMATION

5. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CISSS DES ÎLES

M. Francis Simard, président, invite Mme Jasmine Martineau, présidente-directrice générale du CISSS des Îles, à présenter ce point.

Mme Martineau mentionne que la situation de la COVID-19 est toujours sous contrôle sur notre territoire. Le directeur de Santé publique ainsi que la PDG du CISSS des Îles suivent la situation de près en raison de l'évolution constante des recommandations gouvernementales.

6. SITUATION COVID-19 - VACCINATION

M. Simard invite Mme Caroline Mathieu, directrice des services multidisciplinaires et des programmes et services de proximité, à présenter ce point.

La campagne de vaccination se déroule bien et l'adhésion est favorable jusqu'à présent. Nous avons administré 13 944 doses depuis le début de la campagne.

Pour ce qui est de la couverture vaccinale :

1ère dose : 90 % des 18 ans et + et 80 % de la population totale estimée à 12 576 individus.
2e dose : 26 % de la population ont reçu la 2e dose.

Nous sommes en train de planifier l'administration de la 2e dose pour les gens du secteur de la pêche et nous sommes également en préparation pour la vaccination des jeunes de 12 à 17 ans.

7. PRÉSENTATION D'UN SECTEUR DU CISSS DES ÎLES

M. Francis Simard invite Mme Sara Martinet, chef d'administration de programmes CRDITSA et Mme Catherine Paquin, spécialiste en activités cliniques, à venir présenter ce point.

Mme Sara Martinet ainsi que Mme Catherine Paquin nous présentent les services et les programmes offerts au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle, déficience physique et trouble du spectre de l'autiste (CRDI-DP-TSA).

Elles soulignent les services à la Maison Forest qui offre un milieu résidentiel transitoire et spécialisé permettant aux adultes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou une déficience intellectuelle légère (DIL) de développer leur autonomie fonctionnelle et résidentielle grâce à un programme clinique et un niveau d'encadrement et d'assistance ajustés à leurs besoins.

Pour terminer, mesdames Martinet et Paquin ont ouvert sur les projets à venir pour ce programme. Ces projets concernent l'ensemble de l'équipe du CRDI-DP-TSA ainsi que l'implication des usagers par une approche de gestion participative et inclusive. Des félicitations sont adressées à toute l'équipe du CRDI-TSA pour leur travail au quotidien qui fait une différence auprès de cette clientèle.

8. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES

M. Francis Simard, président, invite M^{me} Gisèle Painchaud, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services au CISSS des Îles, à présenter le prochain point.

Le 1er juin 2021 marque l'entrée en vigueur de la Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes (REP) du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés.

Cette loi modifie les responsabilités des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et celles des établissements privés conventionnés et non conventionnés à l'égard du REP.

Désormais, seuls les CISSS et les CIUSSS doivent désormais établir la procédure d'examen des plaintes s'appliquant à la fois aux établissements publics et aux établissements privés de leur territoire, et ce, par l'entremise des commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS)

De plus, les CLPQS deviennent responsables de la réception et du traitement des signalements de maltraitance en vertu des politiques des établissements privés de leur territoire.

La loi (article 5) rend maintenant obligatoire l'utilisation du Système intégré de gestion des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services (SIGPAQS).

Elle exige aussi que la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services se qualifie comme personne indépendante.

Elle prévoit également que le comité de vigilance et de la qualité (CVQ) de l'établissement privé doit compter un représentant du CISSS ou du CIUSSS et un CLPQS de l'établissement public.

DOSSIERS-DÉCISION

9. ADOPTION DU BUDGET 2021-2022 DU CISSS DES ÎLES

Budget 2021 -2022

- **ATTENDU QUE** l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (C. A.) des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

- **ATTENDU QUE** le 7 mai 2021, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2021 -2022 ;

- **ATTENDU QUE** les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) ;

- **ATTENDU QUE** selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;

- **ATTENDU QUE** l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le budget 2021-2022 du CISSS des Îles comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats déficitaires, combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations, au montant de 4 791 325 $ contrevenant ainsi au respect de l'équilibre budgétaire.

- d'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes**.**

RÉSOLUTION Nº 2021-05-772

10. ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CHSLD DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE INC.

ATTENDU QUE l'entente pour l'achat de services d'hébergement et de soins de longue durée pour 65 nouvelles places, signée en décembre 2020 entre Résidence Plaisance des Îles inc. (RPDI) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles (CISSS des Îles) est nul et non avenue (invalide) du fait que RPDI n'était pas autorisée par l'Autorité des marchés publics (AMP) à contracter avec le CISSS des Îles ;

ATTENDU QUE le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a délivré le 31 mars 2021 un permis de CHSLD privé non conventionné de 65 places au nom du Centre d'hébergement et de soins de longue durée des Îles-de-la-Madeleine inc. (CHSLD-IDLM inc.), en lieu et place de Résidence Plaisance des Îles inc.

ATTENDU QUE l'AMP a donné l'autorisation, le 6 mai 2021 au CHSLD-IDLM inc., de contracter avec un organisme public ;

ATTENDU QUE les échanges et discussions entre le CISSS des Îles et le CHSLD-IDLM inc., à la suite de l'annulation de l'entente de décembre 2020, ont permis de convenir que la nouvelle entente à signer sera du modèle achat de place « clé en main » ;

ATTENDU QUE le modèle « clé en main » correspond pour le CHSLD-IDLM inc. à prendre la responsabilité complète, pour les 65 résidents, outre le gîte et couvert, de l'ensemble des activités cliniques, des services administratifs et des services auxiliaires ;

ATTENDU QUE le CISSS des Îles, dans ce modèle d'achat de places « clé en main », conserve les responsabilités qui lui sont confiées par la loi : la gestion du mécanisme d'accès à l'hébergement (MAH), la gestion des plaintes, la prévention et contrôle des infections, les visites de contrôle d'évaluation de la qualité des soins et services, la vérification du respect des ratios de personnel identifié par le MSSS et le déploiement progressif de la nouvelle politique d'hébergement et de soins et services de longue durée publiée par le MSSS en janvier 2021 ;

ATTENDU QUE CHSLD-IDLM inc. et CISSS des Îles doivent signer une nouvelle Entente pour l'achat des 65 places du CHSLD-IDLM inc. qui tient compte des nouvelles réalités précitées

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du CISSS des Îles accepte l'Entente modèle « clé en main » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et mandate la présidente-directrice générale pour signer cette Entente de gré à gré qui s'appuie sur l'article 42.2, paragraphe 2 du Règlement sur certains contrats de service des organismes publics.

L'Entente prendra effet le 31 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-05-773

11. CALENDRIER DES RENCONTRES 2021-2022

Les membres ont pris connaissance de la proposition de calendrier des prochaines séances ordinaires pour l'année 2021-2022.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du CISSS des Îles adopte le calendrier des séances ordinaires du CISSS des Îles pour l'année 2021-2022.

Les rencontres se tiendront les :

29 septembre 2021, 26 octobre 2021, 7 décembre 2021, 25 janvier 2022, 22 mars 2022, 17 mai 2022, 13 juin 2022.

La séance publique d'information se tiendra le 26 octobre 2021 en même temps que la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-05-774

AUTRES SUJETS :

12. HUIS CLOS

Le président du conseil d'administration, M. Francis Simard, invite le conseil d'administration à poursuivre une discussion après la levée de l'assemblée.

13. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles se tiendra le lundi 14 juin 2021

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-05-775



Francis Simard
Président



Jasmine Martineau
Secrétaire du conseil